




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-650**

Séance publique du

16 décembre 2019

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20191216- lmc1165059-DE-1-1
Date de signature : 19/12/2019
Date de réception : jeudi 19 décembre 2019
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</p> <p>- ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : PROGRAMMATION DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES DES MUSÉES DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2020

Le 16 décembre 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Patricia BORRICAND à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Raoul BOYER à Monsieur Francis TAULAN, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Laurent DILLINGER à Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Gaelle LENFANT à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Claude MAINA, Madame Catherine ROUVIER.
Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Coordination des Musées

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2019

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : PROGRAMMATION DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES DES MUSÉES DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2020- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

En 2020, comme chaque année, diverses expositions se déroulent dans les différents musées de la Ville. En voici une présentation pour chaque musée :

AU MUSEE DES TAPISSERIES

- EXPOSITION : « **Rêvons l'espace** », du **25 janvier au 15 mars 2020 au Musée des Tapisseries**

Exposition collective de l'association Perspectives présentée dans la Galerie Gothique. Le coût pour la réalisation de l'exposition sera pris en charge par l'Association Perspectives

- EXPOSITION : « **Re-trouvailles** » **accrochage des Tapisseries des Jeux Russiens et des collections des arts du Spectacle du 1^{er} février au 26 avril 2020 au Musée des Tapisseries.**

Le Musée des Tapisseries puise dans ses réserves ! Trois tapisseries de la tenture des *Jeux russiens*, qui n'étaient plus exposées depuis une dizaine d'années, retrouveront leur place sur les cimaises, tandis que la galerie dévoilera un nouvel aspect de la diversité des collections d'art lyrique.

Le coût total pour ce ré-accrochage des collections s'élèvera à **5 000 € T.T.C**

- EXPOSITION: « **Festival de la Bande Dessinée et des Arts associés** » - du **4 avril au 17 mai 2020 au Musée des Tapisseries.**

Comme chaque année, en collaboration avec l'Office de Tourisme, le Festival de la BD investit la galerie Gothique. Le coût pour la réalisation de l'exposition autour du "Festival de la BD" sera pris en charge par l'Office de Tourisme

- EXPOSITION : REGARDS CROISES – de mi octobre à mi décembre 2020 (dates sous réserves)

Le coût pour la réalisation de l'exposition sera pris en charge par l'Association Fontaine Obscure

AU MUSEE DU PAVILLON DE VENDÔME

- EXPOSITION : « Carte blanche à Frédérique Nalbandian, du 13 Mars au 7 juin 2020 au Musée du Pavillon de Vendôme

Depuis plusieurs années, le Musée du Pavillon de Vendôme invite des artistes à s'approprier ce lieu, joyau architectural du XVIIe siècle aixois. L'histoire, l'architecture et les collections du musée sont mises à la disposition des artistes afin d'entrer en résonance, nous offrant ainsi une nouvelle approche et une perception à chaque fois différente du lieu, entre passé et présent. Ce printemps, Frédérique Nalbandian s'empare du musée : elle travaille, sculpte, manipule et compose avec ses matières premières de prédilection, les roses, le plâtre et le savon. Sous l'action de l'eau, la lente dissolution du savon rend ses installations évolutives et la matière active rappelle le vivant, le rapport au temps, la dissolution. Le coût total pour la réalisation de l'exposition « **Carte blanche à Frédérique Nalbandian** » s'élèvera à **16 000 € T.T.C**

- EXPOSITION : « Eric Bourret, photographies de Sainte-Victoire » du 19 juin au 1^{er} novembre 2020 au Musée du Pavillon de Vendôme.

En 2015, Eric Bourret est allé arpenter pour la énième fois les flancs de cette montagne Sainte-Victoire qu'il connaît par cœur depuis une trentaine d'années qu'il est venu s'installer à ses pieds. Il va emprunter les chemins qui la sillonnent jusqu'à son sommet - ou non - car la marche qu'il pratique ne relève d'aucune gageure. L'essentiel est ailleurs. Dans une quête intérieure qui fait écho à certaines des réflexions qui assaillent l'esprit de Pétrarque lors de sa fameuse ascension du mont Ventoux. S'il a tout d'abord considéré la montagne Sainte-Victoire comme son Annapurna, puis multiplié les marches dans les Alpes, Eric Bourret n'a pas tardé à partir à la découverte de terres plus éloignées, dans ces régions himalayennes où les paysages sont uniques au monde, pour la plupart encore immaculés. Envisageant la marche comme « une forme d'art de vivre », il se nourrit des paysages qu'il traverse et, les traversant, il apprend à se connaître. Rendre compte de ce qui anime le paysage et ce qui l'anime lui-même le conduit ainsi à pouvoir faire œuvre. Lumière, matière, densité, rythme, silence, répétition..., les photographies d'Éric Bourret ne cessent de composer avec tous ces paramètres. L'ensemble des photographies prises en 2015 seront produites et exposées pour la première fois. Le coût total pour la réalisation de l'exposition « **Eric Bourret, photographies de Sainte-Victoire** » au Musée du Pavillon de Vendôme s'élèvera à **20 000 € T.T.C**

- EXPOSITION : « Biennale Chroniques » du 10 novembre 2020 au 10 janvier 2021 au Musée du Pavillon de Vendôme.

Le coût total pour la réalisation de l'exposition s'élèvera à **5 000 € T.T.C.**

AU MUSEE DU VIEIL AIX

EXPOSITION : « Paysages d'Aix et ses alentours » du 4 avril au 21 septembre 2020 au Musée du Vieil Aix. Le coût total pour la réalisation de l'exposition « Paysages d'Aix et ses alentours » s'élèvera à **5 000 € T.T.C**

EXPOSITION : « Suzanne Hetzel et Didier Petit, un regard contemporain sur les collections du Musée du Vieil Aix » du 17 octobre 2020 à début février 2021

Deux artistes posent leur regard sur les collections, visibles, invisibles, cachées, en réserve afin de leur donner vie à travers leurs photographies, mise en espace et découpages. Le coût total pour la réalisation de l'exposition « **Suzanne Hetzel et Didier Petit** » au Musée du Vieil Aix s'élèvera à **20 000 € T.T.C**

AU MUSEE GRANET

- EXPOSITION : « Exposition Pharaon, Osiris et la momie. L'Égypte ancienne à Aix-en-Provence » du 17 avril au 20 septembre 2020 au Musée Granet

Le musée Granet présente à l'été 2020 une exposition mettant en valeur ses collections permanentes d'antiquités égyptiennes, sous la titre *Pharaon, Osiris et la momie, l'Égypte ancienne à Aix-en-Provence* (17 avril - 20 septembre 2019). L'exposition sera une approche du patrimoine égyptien légué par l'Histoire à la ville d'Aix-en-Provence, à travers une présentation thématique articulée à la nature du fonds et déterminée par ses objets phares. Il s'agit d'évoquer dans une première partie les grandes personnalités d'Aix-en-Provence qui collectionnèrent des objets égyptiens qu'ils léguèrent ensuite à la ville. La présentation du fonds mettra ensuite l'accent sur le thème royal et évoquera la figure du dieu Osiris et des autres dieux d'Égypte. Un autre volet sera consacré à la représentation de la mort par l'évocation d'une tombe, avec sa chapelle puis son caveau. Le fonds égyptien du musée Granet sera enrichi par l'apport d'une soixantaine d'objets extérieurs provenant du Musée du Louvre, des musées de province et d'institutions internationales. Dans le cadre de ses relations avec les musées de province, le Musée du Louvre a accepté de faire bénéficier le musée Granet de son expertise et de prêts complémentaires permettant de mettre en valeur la collection aixoise dans le cadre d'une collaboration généreuse et inédite. Grâce à ce partenariat exceptionnel avec le musée du Louvre, cette exposition devrait permettre d'illustrer certains aspects de la civilisation égyptienne et de faire connaître les fonds des musées de province souvent trop oubliés. Le coût total pour la réalisation de cette exposition s'élèvera à **600 000 € T.T.C**

- EXPOSITION : « Plossu, Granet et Rome » novembre 2020-février 2021 (dates à confirmer) au Musée Granet

L'exposition met en regard différentes vues de la ville de Rome et de ses alentours, représentés par le peintre François-Marius Granet (1775-1849) dans la première moitié du XIXe siècle et par le photographe Bernard Plossu (1945-) au début du XXIe siècle. Les deux artistes partagent un même intérêt pour le traitement de la lumière, à travers des lavis en clair-obscur pour le premier et le recours au tirage Fresson, un procédé de tirage pigmentaire mat au charbon, pour le second. D'autres similitudes dans les cadrages et les motifs font apparaître un paysage classique archétypal. L'exposition entend poursuivre un dialogue commencé en 2012 autour de la thématique de la montagne Sainte-Victoire (*La montagne blanche*, exposition du 12 octobre au 16 décembre 2012 au musée Granet).

Le budget alloué à cette exposition s'élèvera à **65 000 € T.T.C**

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir:

- **PRENDRE ACTE** de l'organisation de ces expositions et de ces manifestations dans les musées de la Ville pour l'année 2020
- **AUTORISER** Le Maire ou l'élu délégué aux musées à signer toutes conventions ou tous les documents se rapportant à ces expositions afin de permettre leur organisation

DL.2019-650 - PROGRAMMATION DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES DES MUSÉES DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2020-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»